

Soins de Santé

Circulaire OA no 2023/327 du 29-11-2023

Applicable à partir de 1/12/2023

3910 /2125

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Trajet de soins pour enfants souffrant d'obésité; 01-12-2023.

Suite à la « convention obésité chez les enfants » publiée sur le site internet de l'INAMI, vous trouverez en annexe les tarifs applicables à partir du **1^{er} décembre 2023**.

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes :

[V1- Transversaal - tarieven b. Obesitas - 01-12-2023-circ OA.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

b) Trajet de soins pour enfants obèses prestations applicables à partir du 01-12-2023

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
400632	400643	Forfait trimestriel CPMO	426,77	426,77	426,77	426,77	426,77
400654		Honoraires forfaitaires pour le médecin généraliste ou le médecin spécialiste en pédiatrie par année civile au cours de laquelle le bénéficiaire souffrant d'obésité est inclus dans la convention « Obésité chez les enfants »	100,00	100,00	100,00		
400676	400680	Conseil et soutien au premier niveau de soins par le médecin spécialiste en pédiatrie, affilié à un CPMO, pour un bénéficiaire classé EOSS-P 0 ou 1	23,06	23,06	23,06	23,06	23,06
400691		Indemnité forfaitaire pour les conseils multidisciplinaires complémentaires d'un kinésithérapeute, d'un psychologue et d'un diététicien, demandés par le médecin spécialiste en pédiatrie rattaché à un CPMO	161,62	161,62	161,62		